

N° CP 6^e/125-06
Séance du 10 NOV. 2006

DESIGNATION DES CONSEILLERS GENERAUX AU SEIN DE LA COMMISSION REGIONALE DE LA FORET ET DES PRODUITS FORESTIERS

La Commission Permanente du Conseil Général,


- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU la délibération n°E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n°2004/IV-108 du 15/10/2004 et n°2006/III-3^e/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

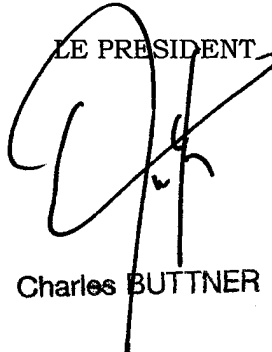
- Désigne M. Pierre GSELL (titulaire), ainsi que M. Pierre SCHMITT (suppléant) pour siéger au sein de la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet	15/11/06
Publication	17/11/06
Pour le Préfet du Conseil Général	
par délégation	

 Ludovic LIONS

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions